# MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

# MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 660** **13 mars 2014**


### SOMMAIRE


Assisted Living Concept Europe S.A. .... 31656
Canada Bread Finance S.à r.l. .... 31634
City RE 14 S.à r.l. .... 31657
City RE 18 S.à r.l. .... 31648
FS Invest S.à r.l. .... 31677
Gazprom Neft International S.A. .... 31670
Groupe Renaissance S.A. .... 31672
Hellas S.à r.l. .... 31670
Intent Ventures Parallel S.C.S. .... 31675
La Caravelle .... 31656
Lascaux S.A. .... 31634
Logistikpark Rhein-Main S.à r.l. .... 31634
McKinsey Luxembourg .... 31656
Mobey S.A. .... 31644
New Immo Lux SC .... 31647
Nilia S.à r.l. .... 31676
Os Techtrade S.à r.l. .... 31670
PAGAC Encore Holding I Sàrl .... 31657
Petrotrans S.A. .... 31680
Petrotrans S.A. .... 31675
PS Holdco S.à r.l. .... 31646
Qatari Diar Marina S.à r.l. .... 31647
Racing Club Partners S.à r.l. .... 31666
Real Fun Games S.à r.l. .... 31646
Rheindeich .... 31680
Rodenbach S.à r.l. .... 31680
Römerhof S.à r.l. .... 31646
Rosneft Capital S.A. .... 31647
Select Development Luxembourg S.A. .... 31679
SkyBond I SA .... 31671
Socobail S.A. .... 31679
Sulzbach (Bridge) S.à r.l. .... 31675
Superfund Luxembourg S.A. .... 31665
Tempus Investments S.à r.l. .... 31673
TMK Capital S.A. .... 31672
Underwater Rugby Luxembourg .... 31666
Valbonne II .... 31672
VC Holding II S.à.r.l. .... 31678
Verveine Odyssée SA .... 31669
Welschbillig S.à r.l. .... 31669
Widriss International S.A., SPF .... 31679
Willkomm & Henkgen S. à r. l. .... 31680
Yum ! Restaurants International S.à r.l. .... 31666

**Logistikpark Rhein-Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.524.

—

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

*Für LOGISTIKPARK RHEIN-MAIN S.àr.l.*

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014014877/14.

(140016818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Lascaux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

—

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue a 11h30 le 17 avril 2013*

*Décisions*

1) Le conseil a pris connaissance du regrettable décès de M. Guy Konsbruck au 02/04/2013, et décide d'en informer les actionnaires pour qu'un remplaçant soit nommé.

Référence de publication: 2014014867/11.

(140016680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Canada Bread Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.768.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Canada Bread Company, Limited, a limited company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 10 Four Seasons Place, Etobicoke, Ontario, M9B 6H7, Canada, registered with the Ontario Ministry of Government Services under number Ontario Corporation Number 1813518,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Canada Bread Finance S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Written Resolutions). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than half of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Written Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Written Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Written Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Written Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

*Subscription and payment*

Canada Bread Company, Limited, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-).

The amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the Company's disposal.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, one (1) class A manager and two (2) class B managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

*Class A managers:*

- Rocco CAPPUCCITTI, senior executive, born on 28 December 1957 in Toronto, Canada, residing at 30 St. Clair Ave. West, Suite 1500, Toronto, Ontario, M4V 3A2, Canada;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Class B managers:*

- Jean-Claude KOCH, independent consultant, born on 25 April 1952 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 6, rue Petit Nicolas, L-2326 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Philippe SALPETIER, private employee, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, residing professionally at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Canada Bread Company, Limited, une société régie par les lois de l'Ontario, dont le siège social se situe à 10 Four Seasons Place, Etobicoke, Ontario, M9B 6H7, Canada, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro 1813518,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est "Canada Bread Finance S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(iii) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(iv) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

(ii) Lorsque la Société a un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant, ou, lorsque des gérants de classes différentes ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Gérant unique

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par l'ensemble des associés sont valables comme si elles avait été adoptées à une Assemblée Générale dûment convenue et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(iv) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

13.5. si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Canada Bread Company, Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-),

Le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants, un (1) gérant de classe A et deux (2) gérants de classe B et décide également de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A et de gérants de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

*Gérant de classe A:*

- Rocco CAPPUCCITTI, cadre dirigeant, né le 28 décembre 1957 à Toronto, Canada, résidant au 30 St. Clair Ave. West, Suite 1500, Toronto, Ontario, M4V 3A2, Canada.

*Gérant de classe B:*

- Jean-Claude KOCH, consultant indépendant, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 6, rue Petit Nicolas, L-2326 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Philippe SALPETIER, employé privé, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, de résidence professionnelle au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2 Le siège social de la Société est établi au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014013591/515.

(140016348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Mobey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.979.

—

L'an deux mille treize, le onzième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire demeurant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MOBEY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.979 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Alex Weber, en date du 29 juin 2011, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2068 en date du 6 septembre 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Edouard Delosch en date du 7 octobre 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2886 en date du 16 novembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Florin, résidant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Stefan JUSTINGER, agent financier, résidant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a désigné comme scrutateur, Monsieur Antoine THIRIEZ, CFO, résidant à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le «Bureau».

Les actionnaires de la Société présents ou représentés (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, une fois signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, une fois signées par le mandataire respectif des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront également annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il ressort de la liste de présence que les 10.543 (dix mille cinq cent quarante-trois) actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer et prendre des résolutions sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-dessous et dont les Actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés,

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 44.350,-(quarante-trois mille trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 105.430,-(cent cinq mille quatre cent trente euros) à EUR 149.780,-(cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts euros) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10, (dix euros) chacune, pour un prix total de souscription de EUR 1.534.510,-(un million cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix euros) alloué au capital social à hauteur de la valeur nominale des actions nouvelles, le solde étant alloué à la prime d'émission;

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 7. paragraphe premier des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée:

*Première résolution:*

Il est noté que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée et se considèrent valablement convoqués et en conséquence décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation afférente à l'Assemblée, ainsi que de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. A toutes fins utiles, les Actionnaires confirment renoncer au délai de souscription prévu à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée (la «Loi»).

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 44.350,-(quarante-quatre mille trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 105.430,-(cent cinq mille quatre cent trente euros) à EUR 149.780,-(cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts euros) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune (les «Actions Nouvelles»), pour un prix total de souscription de EUR 1.534.510,-(un million cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix euros) alloué au capital social à hauteur de la valeur nominale des Actions Nouvelles, le solde étant alloué à la prime d'émission (la «Prime d'Emission»).

*Troisième résolution:*

Il a été décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Assemblée Générale des Actions Nouvelles au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.534.510,-(un million cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix euros) ( l'"Apport" ).

*Intervention des apporteurs - Souscription - Libération*

Interviennent ensuite:

- FLASHiZ International, ici représentée par M. Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire à 4335 (quatre mille trois cent trente-cinq) Actions Nouvelles ayant une valeur globale de EUR 43.350,-(quarante-trois mille trois cent cinquante euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de EUR 1.456.560,-(un million quatre cent cinquante-six mille cinq cent soixante euros);

- M. Paul Mousel ici représenté par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire à 14 (quatorze) Actions Nouvelles d'une valeur globale de EUR 140,-(cent quarante euros) sujet au paiement d'une prime émission totale de EUR 4.704,-(quatre mille sept cent quatre euros);

- M. Claude Kremer, ici représenté par M. Stefan Justinger, agent financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et souscrit à 29 (vingt-neuf) Actions Nouvelles d'une valeur totale de EUR 290,-(deux cent quatre-vingt-dix euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de EUR 9.744,-(neuf mille sept cent quarante-quatre euros);

- M. Danielle Kremer -Faber, représentée par M. Stefan Justinger, agent financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et souscrit à 29 (vingt-neuf) Actions Nouvelles d'une valeur totale de EUR 290,-(deux cent quatre-vingt-dix euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de EUR 9.744,-(neuf mille sept cent quarante-quatre euros);

- M. Philippe Dupont, représenté par M. Stefan Justinger, agent financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et souscrit à 14 (quatorze) Actions Nouvelles d'une valeur totale de EUR 140,-(cent quarante euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de EUR 4.704,-(quatre mille sept cent quatre euros);

- M. Guy Harles représentée par M. Stefan Justinger, agent financier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et souscrit à 14 (quatorze) Actions Nouvelles d'une valeur totale de EUR 140,-(cent quarante euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de EUR 4.704,-(quatre mille sept cent quatre euros);

Les Actions Nouvelles et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par les Actionnaires dans les proportions mentionnées ci-dessus par le biais de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Le montant de EUR 1.534.510,-(un million cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport tel que décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 7. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 149.780,-), représenté par cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts (14.978) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

*Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. FLORIN, S. JUSTINGER, A. THIRIEZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15321. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur* (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014065/121.

(140016176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.791.

—

Par décision du conseil de gérance tenu le 15 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Fun Games Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2014015045/15.

(140017203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Römerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.823.

—

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

*Für Römerhof S.àr.l.*
*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014015071/14.

(140016819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

—

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 18 octobre 2013 que PS Zweite Beteiligungs GmbH & Co. KG transfère 699,198 Parts Sociales Préférentielles qu'il détient dans la Société à l'associé PS Topco Sarl.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015033/12.

(140016735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Qatari Diar Marina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.413.

—

En date du 23 décembre 2013 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Hans de Zwart de son poste de gérant de classe B avec effet immédiat;

- Démission de Fabrice Rota de son poste de gérant de catégorie B avec effet immédiat;

- Nomination de Monsieur Abdulla Mohammed Al-Kuwai, né le 22 juin 1983 à Doha, Qatar, ayant pour adresse professionnelle le Qatari Visitors Center, Lusail District,, 2375 Doha, Qatar, au poste de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Monsieur Muhammad Salman Farooqui, né le 06 mai 1979 à Karachi, Pakistan, ayant pour adresse professionnelle le First Floor, Building EBBC, Bloc A, route de Trèves 6A, 2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Madame Frances Julius est dorénavant désignée en tant que gérant de catégorie B et non plus en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Qatari Diar Marina S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
*Mandataire*

Référence de publication: 2014015036/23.

(140017539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Rosneft Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.487.

—

- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Signatures
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014015056/20.

(140017478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**New Immo Lux SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.725.

—

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions de l'assemblée du 30 décembre 2013*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014967/11.

(140016601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**City RE 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.785.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 18 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2014.

*Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

| Subscriber | Number of shares | Subscription price (EUR) |
|---|---|---|
| CB Property Holdings S.à r.l. | 1,250,000 | 12,500.- |
| Total: | 1,250,000 | 12,500.- |

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*General meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1 st , 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15 th , 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15 th , 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social lau 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1 er . Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 18 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année,.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteur | Nombre des parts sociales | Prix de souscription (EUR) |
|---|---|---|
| CB Property Holdings S.à r.l. | 1.250.000 | 12.500,- |
| Total: | 1.250.000 | 12.500,- |

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

*Dépenses, Évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l' associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1 er janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014013608/450.

(140016449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.728.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Assisted Living Concept Europe S.A.*
United International Management S.A.

Référence de publication: 2014016159/11.

(140018862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**La Caravelle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.305.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 décembre 2013, numéro 2013/2731 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 janvier 2014. relation: CAP/2014/55 de la société à responsabilité limitée "LA CARAVELLE", avec siège social à L-8080 Bertrange, route de Longwy, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 28 305, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 1 er juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 250 du 21 septembre 1988, et mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en remplacement du notaire Alex WEBER, empêché, dépositaire de la minute, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2302 du 20 septembre 2008, ce qui suit:

- les liquidateur ont prononcé la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée "LA CARAVELLE" qui cessera d'exister.

- que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années à l'adresse suivante: L-8055 Bertrange. 132A, rue de Dippach.

Bascharage, le 23 janvier 2014.
Pour extrait conforme
Alex WEBER
*Le Notaire*

Référence de publication: 2014015292/25.

(140017245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société mère McKinsey & Company Inc. Luxembourg (la "Société"), une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en date du 13 décembre 2013 que les mandats et pouvoirs correspondants des membres du conseil d'administration (Virginia Molino, Marc Niederkorn, Michel Van Hoey) de la Société ainsi que des représentants permanents (Marc Nie-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

derkorn et Michel Van Hoey) de la Succursale ont été reconduits selon les mêmes termes jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Marie Eve Delpech

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014014932/18.

(140016743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**PAGAC Encore Holding I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.305.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 24 janvier 2014 que:

- La démission de Monsieur Derek Crane, de ses fonctions de gérant de classe A de la Société, a été acceptée avec effet au 24 janvier 2014.

- Monsieur David Kim, né le 12 avril 1963 à Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1, Connaught Road, bâtiment AIA Central 15/F, Hong Kong, Hong Kong, a été nommé gérant de classe A de la Société en remplacement de Monsieur Crane démissionnaire, avec effet au 24 janvier 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014015014/19.

(140017582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**City RE 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.780.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 14 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2014.

*Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

| Subscriber | Number of shares | Subscription price (EUR) |
|---|---|---|
| CB Property Holdings S.à r.l. | 1,250,000 | 12,500.- |
| Total: | 1,250,000 | 12,500.- |

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*General meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1 st , 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15 th , 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15 th , 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1 er . Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 14 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

| Souscripteur | Nombre des parts sociales | Prix de souscription (EUR) |
|---|---|---|
| CB Property Holdings S.à r.l. | 1.250.000 | 12.500,- |
| Total: | 1.250.000 | 12.500,- |

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1 er janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014013604/450.

(140016422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 112.636.

—

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, Gehalten am 11. November 2013*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2015 zu beschliessen hat:

- Herr Jorge FERNANDES, mit berufsmäßiger Anschrift in 68, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg

- Herr Martin SCHNEIDER, mit berufsmäßiger Anschrift in 68, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg

- Herr Markus WIEGL, wohnhaft in 27, Boulevard Albert 1 er , MC-98000 Monaco

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird Montbrun Révision S.à r.l. mit sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle gewählt.

Luxemburg, den 27. Januar 2014.
Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2014015102/17.

(140017398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.429.

—

Le Bilan consolidé au 29 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Yum! Restaurants International S.à r.l.

Johannes de Zwart

*Gérant de Catégorie A*

Référence de publication: 2014015248/14.

(140017430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**RCP S.à r.l., Racing Club Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 145.761.

—

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales entre la société Nathco Comm.VA, ayant son siège social à B-2980 Zoersel, au 35, Zoerselbosdreef et Monsieur Franz DUBOIS, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, au 4a, Avenue Dr Ernest Feltgen, que la société Nathco Comm. VA a cédé 45 (quarante-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société Racing Club Partners S.à r.l. à Monsieur Franz DUBOIS.

Dès lors, le capital est désormais réparti comme suit:

- Mlle Nathalie MAILLET, architecte, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, au 4a, avenue Dr Ernest Feltgen, 45 parts sociales (soit 45% du capital);

- Monsieur Franz DUBOIS, gérant de société, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, au 4a, Avenue Dr Ernest Feltgen, 45 parts sociales (soit 45 % du capital);

- La société D.M. DEVELOPPMENT S.A., ayant son siège social à L-5635 Mondorf-les-Bains, au 4a, avenue Dr Ernest Feltgen, 10 parts sociales (soit 10 % du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Racing Club Partners S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014015058/22.

(140016772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**UWR Luxembourg, Underwater Rugby Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 46, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg F 9.823.

—

STATUTS

Entre les membres fondateurs soussignés:

1. ANDRINO Bruno, employé, 6, rue Bour, L-7216 BERELDANGE, nationalité portugaise et luxembourgeoise

2. BENEDIKT Felix, juriste, 9, rue Fernand d'Huart, L-1739 LUXEMBOURG, nationalité allemande

3. CONRAD Antoine, étudiant, 53, rue Emile Metz, L-2149 LUXEMBOURG, nationalité luxembourgeoise

4. CONRAD Michel, informaticien, 156, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise

5. FANELLI Onofrio, employé, 46, rue de Vianden, L-2680 LUXEMBOURG, nationalité italienne

6. FISCHBACH Max, contrôleur du trafic aérien, 2, Oischtgesgässel, L-6752 GREVENMACHER, nationalité luxembourgeoise

7. GREISEN Ben, enseignant, 7, rue de l'école, L-1455 HOWALD, nationalité luxembourgeoise

8. GRÜN Bob, employé TU Kaiserslautern, 17, rue de Schoos, L-7410 ANGELSBERG, nationalité luxembourgeoise

9. GRÜN Gilles, juriste, 14, rue des Bateliers, L-5511 REMICH, nationalité luxembourgeoise

10. KETTER Tom, enseignant, 19A, rue de Hesperange, L-5959 1TZ1G, nationalité luxembourgeoise

11. MYSORE Sidhath, enseignant, 26, montée d'Ernzen, L-7636 ERNZEN, nationalité luxembourgeoise

12. RECKINGER Celia, psychomotricienne, 8, rue de l'église, L-7421 Cruchten, nationalité luxembourgeoise

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13. RODESCH Olivier, enseignant, 82, route de Peppange L-3271 Bettembourg, nationalité luxembourgeoise

14. SCHMIT Joëlle, enseignant, 19A, rue de Hesperange, L-5959 ITZIG, nationalité luxembourgeoise

15. SCHMIT Marielle, psychologue, 21, rue des Romains, L-2444 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

## Titre I er . Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1 er .** L'association porte la dénomination de «Underwater Rugby Luxembourg», ayant pour abrégé «UWR Luxembourg» et traduit en luxembourgeois par «Ennerwaasserrugby Lëtzebuerg».

**Art. 2.** L'association a pour objet:

**Art. 2.1.** De regrouper sous sa direction des athlètes pratiquant le rugby subaquatique, sport subaquatique reconnu par la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.).

**Art. 2.2.** De développer par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique et scientifique la pratique du sport de rugby subaquatique.

**Art. 2.3.** De promouvoir la coopération et d'entretenir l'amitié avec des associations sportives au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 2.4.** D'organiser des rencontres sportives nationales et internationales.

**Art. 2.5.** De promouvoir et de développer le sport du rugby subaquatique au Luxembourg.

**Art. 2.6.** De s'employer à l'entraînement des joueurs et d'encourager l'obtention des licences nécessaires. Les formations requises par la C.M.A.S. se font sous les conditions et consignes de cette dernière.

**Art. 2.7.** D'encourager la formation d'une équipe nationale de rugby subaquatique.

**Art. 2.8.** De poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

## Titre 2. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Art. 6.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## Titre 3. Membres

**Art. 7.** L'association est composée de membres associés et de membres adhérents.

**Art. 8.** Sont membres associés:

- les comparants au présent acte et tous les membres adhérents présentés soit par le conseil d'administration ou par deux associés au moins à l'assemblée générale annuelle.

- en cas d'absence d'objections explicites du conseil d'administration, tout membre adhérant ayant cotisé pour une deuxième année sociale successive.

**Art. 9.** Le nombre minimum de membres associés est de trois.

**Art. 10.** Pour devenir membre adhérent de l'association, toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Les personnes morales ou physiques sympathisantes ou désirant aider l'association à réaliser son but peuvent être admises en qualité de membres sympathisants ou protecteurs avec un statut identique aux membres adhérents, sauf dérogation par décision du conseil d'administration.

**Art. 11.** Tout nouveau membre se soumet volontairement au règlement d'ordre intérieur du club (R.O.I.) tel que porté à la connaissance de chaque nouveau membre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 12.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout membre associé ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les 90 jours qui suivent la facture annuelle adressée.

**Art. 13.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'associé démissionnaire ou exclu, et les ayants droit d'un associé démissionnaire, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versés.

## Titre 4. Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblé générale est composée de tous les membres associés. Elle est présidée par le président du conseil d'administration. Les membres adhérents pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

**Art. 16.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. En particulier, les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière.

- de nommer et de révoquer des administrateurs

- d'approuver annuellement les budgets et les comptes

- d'exécuter tous les autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

**Art. 17.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile au siège social de l'association ou a tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, durant le deuxième semestre de chaque année. Des assemblés générales extraordinaires peuvent se tenir à tout moment par décision du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des membres associés.

**Art. 18.** Les membres sont convoqués aux assemblés par le président du conseil d'administration. Les convocations sont faites par e-mail ou tout autre moyen écrit approprié huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

**Art. 19.** Tous les membres associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

En cas de partage de voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 20.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## Titre 5. Conseil d'administration

**Art. 21.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Il est composé de 3 membres associés au moins. Sauf pour des raisons dûment motivées, le nombre de membres du conseil d'administration ne saurait dépasser la douzaine.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 22.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par e-mail, par simple lettre ou par tout autre moyen approprié. La convocation comportera l'ordre de jour.

Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur présent. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 23.** Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

**Art. 24.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 25.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 26.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

**Titre 6. Cotisations**

**Art. 27.** Les membres associés et les membres adhérents paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé par l'assemblé générale. Elle ne pourra être supérieure à: EUR 200.

**Titre 7. Règlement d'ordre intérieur**

**Art. 28.** Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être adoptées à l'assemblé générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

**Titre 8. Dispositions diverses**

**Art. 29.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur, par présence, à une ou plusieurs associations sportives ou, à défaut, à une oeuvre de bienfaisance. Ces décisions ainsi que les noms, professions et adresses du ou des liquidateurs seront publiés aux annexes du Mémorial.

**Art. 30.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014015279/150.

(140016810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Welschbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.666.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2014

*Pour WELSCHBILLIG SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014015238/12.

(140017446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Verveine Odyssée SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.993.

—

Initialement constituée suivant acte du 29 mai 2007

*Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2013*

A. Renouvellement du Conseil d'Administration

L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, approuve le renouvellement des mandats des administrateurs avec effet rétroactif au 29 mai 2013, à savoir:

- Monsieur Manuel Hita Cortes, demeurant Rue de Montmédy 62 à B-6767 Lamorteau

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Madame Geneviève Van Roy, demeurant Rue de Montmédy 62 à B-6767 Lamorteau

- Madame Mercedes Cortes Cervilla, demeurant Rue du Centre 3 à B-6760 Bleid

Par ailleurs, Monsieur Hita Cortes Manuel est nommé administrateur-délégué avec effet rétroactif au 29 mai 2013.

Les mandats de 6 ans ainsi conférés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2019 qui statuera sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2018.

Etant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et qu'il ne subsiste plus aucune question, l'assemblée est clôturée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur Hita Cortes Manuel
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2014015220/23.

(140016704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Os Techtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.965.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé signée en date du 26 novembre 2013 que:

- Monsieur Horst K. Pemp, Kahlenbergerstrasse 59, A-1190 Vienne, a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant.

- Monsieur Zoltan Karpati, Pozsonyi Str. 10, H-2085 Pilisvorosvar, a été nommé en tant que nouveau gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014124/15.

(140015446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.621.

—

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 23 janvier 2014*

1. M. Vladislav BARYSHNIKOV, administrateur de sociétés, né à Petrozavodsk (Russie), le 25 mars 1965, demeurant professionnellement à Moscou, Russie, 6, Pyatnitskoe road, appartement 112, a été nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 27 janvier 2014.
Pour extrait sincère et conforme
*Pour Gazprom Neft International S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014014707/16.

(140016995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Hellas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.547.

—

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

*Für HELLAS S. à r. l.*

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014014752/14.

(140016814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**SkyBond I SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.345.

—

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand

die Außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs (die „Aktionärsversammlung") der SkyBond I SA, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde vom 3. Dezember 2012, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 162 vom 23. Januar 2013, und mit Gesellschaftssitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels¬und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 173.345 statt.

Als Vorsitzender der Aktionärsversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in Munsbach,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Protokollführer bestellt.

Die Aktionärsversammlung bestellt Herrn Pascal Pech, Privatangestellter, geschäftsansässig in Munsbach, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die vom alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde „ne varietur" paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die das gesamte Gesellschaftskapital darstellenden 310 Aktien sind in gegenwärtiger Aktionärsversammlung vertreten. Der alleinige Aktionär erklärt sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Aktionärsversammlung eingeladen und verzichtet auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Aktionärsversammlung ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013;
- Entsprechende Abänderung des Artikels 4 Satz 1 der Satzung in der deutschen und englischen Version.

Nach Beratung fasst die Aktionärsversammlung folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Aktionärsversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktionärsversammlung beschließt, Artikel 4 Satz 1 der deutschen und englischen Version der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der registrierte Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4. Gesellschaftssitz** . Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg."

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Aktionärsversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, P. PECH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60535. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 27. Januar 2014.

Référence de publication: 2014014220/62.

(140016529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 janvier 2014*

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 27 janvier 2014, que:

1. Madame OGANISYAN Ionna, née le 20 septembre 1971 en Russie, à Mockba, demeurant professionnellement France, F-75516 Paris, 49 rue Pergolèse, est nommée au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014737/15.

(140016635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Valbonne II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.583.

—

EXTRAIT

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 janvier 2014 et a adopté la résolution suivante:

Nomination des administrateurs supplémentaires suivants avec effet au 13 janvier 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014:

M. Emmanuel André, 33, avenue du Maine F-75755 Paris Cedex 15

M. Stéphane André, 33, avenue du Maine F-75755 Paris Cedex 15

M. Robert Léon, 73 Boulevard Haussmann F-75008 Paris

M. Yannick Vuffray, 15A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Philippe Bertherat avec effet au 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015210/17.

(140016699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**TMK Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.081.

—

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 23 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014015186/15.

(140017481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

—

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 148.889, and

B Chateau VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B122953,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertange,

by virtue of a proxies given under private seal on 23 rd December 2013.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Tempus Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 65,000.- (sixty-five thousand euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149243, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 15 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2372 dated 4 December 2009, which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 19 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 710 dated 3 April 2010 (as amended, the "Articles of Association")

- That the share capital of the Company amounts to EUR 65,000.- (sixty-five thousand euro), represented by 33,150 (thirty-three thousand one hundred fifty) Class A shares and 31,850 (thirty-one thousand eight hundred fifty) Class B shares with a nominal value of EUR 1(one euro) each;

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company (the "Shareholders");

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1 st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1 st January 2014.

*Second resolution*

The Shareholders resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 4 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

" **Art. 4. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.889,

B Chateau VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122953,

ici représentées par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Tempus Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149243, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2372 du 4 décembre 2009, lesquels statuts ont été modifiés par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 710 du 3 avril 2010 (tels que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros), représenté par 33.150 (trente-trois mille cent cinquante) Parts de Catégorie A et 31.850 (trente-et-un mille huit cent cinquante) Parts de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

- Que les parties comparantes sont les associés actuels de la Société (les «Associés»).

- Que les parties comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société;

3. Divers.

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er Janvier 2014.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 4. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1260. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014299/115.

(140015376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Intent Ventures Parallel S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 2.320.001,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 177.166.

—

Par décision du conseil d'administration de la société Intent Ventures Coop S.A., agissant en sa qualité de General Partner de la société Intent Ventures Parallel S.G S., tenu le 15 janvier 2014, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société Intent Ventures Parallel S.C S de son adresse actuelle 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTENT VENTURES HOLDING COOP S.A.

*Agissant en qualité de General Partner de la société Intent Ventures Parallel S.C.S.*

Signatures

Référence de publication: 2014014773/16.

(140017208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Sulzbach (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.929.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.216.

—

Selon contrat du 23 janvier 2014, Stichting Gefyra, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Johannes Vermeerplein 11, NL - Amsterdam 1071 DV, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764171 détient 9.431 parts sociales de la Société et Stichting Pons, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Claude Debussylaan 18, NL - Amsterdam 1082 MD, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764295 détient 147.753 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SULZBACH (BRIDGE) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014015099/16.

(140016959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Petrotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015027/9.

(140017537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Nilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 201, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 183.790.

—

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Liana DARESTA épouse QUARATO, commerçante, née à Putignano (Italie) le 23 novembre 1952, demeurant à L-4991 Sanem, 201, rue de Niederkorn;

- Monsieur Nicola QUARATO, commerçant, né à Noci (Italie) le 22 février 1948, demeurant à L-4991 Sanem, 201, rue de Niederkorn.

Lesquels comparants, présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1 er .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, les associés peuvent s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un magasin de prêt à porter (femme, homme, enfant) et d'accessoires de mode (bijoux de fantaisie, sacs, écharpes, chaussures) ainsi que,

- l'exploitation d'un atelier de retouches vestimentaires.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement entièrement ou partiellement la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de NILIA S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|---|
| 1. Madame Liana DARESTA , préqualifiée, | 20 parts |
| 2. Monsieur Nicola QUARATO, préqualifié, | 80 parts |
| TOTAL: cent parts sociales | 100 parts |

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Liana DARESTA, préqualifiée;

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4991 Sanem, 201, rue de Niederkorn.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daresta, Quarato, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2455. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014089/99.

(140016548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 2.128.189.800,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

—

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 20 décembre 2013 que MPP Invest 3 S.A. a transféré:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 15.934 parts sociales de la Société à MPP Invest 3A A/S, une Aktieselskab, immatriculée auprès du Central Business Register sous le numéro CVR NR 29694036, ayant son siège social au H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark;

- 14.677 parts sociales de la Société à MPP Invest 3B A/S, une Aktieselskab, immatriculée auprès du Central Business Register sous le numéro CVR NR 29694060, ayant son siège social au H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark;

- 15.258 parts sociales de la Société à MPP Invest 3C A/S une Aktieselskab, immatriculée auprès du Central Business Register sous le numéro CVR NR 29694095, ayant son siège social au H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.
Marielle Stijger
*Gérant A*

Référence de publication: 2014014701/22.

(140017629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**VC Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.264.

—

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand

in Ausübung der Befugnisse gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften die Außerordentliche Gesellschafterversammlung des alleinigen Gesellschafters (die „Gesellschafterversammlung") der VC Holding II S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde, vom 26. August 2010, aufgenommen durch Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2195 vom 15. Oktober 2010, und mit Gesellschaftssitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 155.264 statt.

Als Vorsitzender der Gesellschafterversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in Munsbach,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Gesellschafterversammlung bestellt Herr Pascal Pech, Privatangestellter, geschäftsansässig in Munsbach, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die vom alleinigen Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde „ne varietur" paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die das gesamte Gesellschaftskapital darstellenden (125) Anteile, sind in gegenwärtiger Gesellschafterversammlung vertreten. Der alleinige Gesellschafter erklärt sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Gesellschafterversammlung eingeladen und verzichtet auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013;

- Entsprechende Abänderung des Artikels 4 Satz 1 der Satzung in der deutschen und englischen Version.

Nach Beratung fasst die Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse:

*1. Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

*2. Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 4 Satz 1 der deutschen und englischen Version der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg."

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Gesellschafterversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, P. PECH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60524. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 27. Januar 2014.

Référence de publication: 2014014357/62.

(140016504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Socobail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

—

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse de l'administrateur, M. Guy Pariente, qui est désormais domicilié au 237, avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014015142/12.

(140016990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Widriss International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.684.

—

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL SA

Signature

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2014015239/12.

(140017623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Select Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

—

*Auszug aus der Beschlussfassung der Aktionärversammlung vom 31. Mai 2013*

Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von sechs (6) Jahren verlängert:

- Herr Tom Lahure, wohnhaft in 12B, rue de la Chapelle, 4967 Clemency, Luxemburg

- Herr Fabio Marochi, wohnhaft in 64, Rue Saint-Pierre, L-4646 Niedercorn
- Herr Marco Sgreccia, wohnhaft in 77, Rue de la Semois, L-2533 Luxemburg

Die Mandate werden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2019 auslaufen.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2014015088/14.

(140016929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.526.

—

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

*Für RODENBACH S. à r. l.*

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014015073/14.

(140016817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Rheindeich, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.725.

—

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

*Für RHEINDEICH*

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014015067/14.

(140016815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Willkomm & Henkgen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 140.816.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2014.

*Pour WILLKOMM&HENKGEN SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014015240/12.

(140017445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Petrotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015026/9.

(140017536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck